D.A.S. - PROTECTION JURIDIQUE

9 CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES DE LA D.A.S.

- **L'indépendance totale**
  Aucun conflit d'intérêts
- **La spécialisation en Protection Juridique**
  Des juristes spécialisés et expérimentés
- **Un haut niveau de qualité**
  La perfection dans les moindres détails
- **La décentralisation : 5 bureaux régionaux**
  Bruxelles-Liège-Charleroi-Anvers-Gand
- **Un service d'exception**
  La disponibilité et la communication en sont les mots-clés
- **La représentation internationale dans 19 pays**
  Une structure solide et un service sans frontières
- **Le pionnier depuis 1917**
  Avec la D.A.S., vous avez toujours 2 longueurs d'avance
- **La défense des intérêts**
  La Protection Juridique au service du client
- **La crédibilité**
  Une vision à long terme

AVANTAGES DES POLICES COMBINÉES

Centraliser toutes les garanties Protection Juridique de plusieurs polices dans un seul contrat

- Vie privée + Véhicule
- Consommateur + Véhicule
- Économique + Véhicule
- Conflits + Véhicule

Avantages extra

- Tous les vélomoteurs, motos, bicyclettes, remorques, caravanes : GRATUITS ET COUVERTS AUTOMATIQUEMENT
- Réduction pour tous les véhicules dans les polices combinées.

SIÈGE SOCIAL

D.A.S. BRUXELLES
Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles
Tél. 02 645 51 11
Fax 02 640 77 33
info@das.be
www.das.be

BUREAUX RÉGIONAUX

D.A.S. BRABANT
Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles
Tél. 02 645 51 11
Fax 02 640 77 33
brabant@das.be

D.A.S. LIÈGE
Rue de Mons, 7
4000 Liège
Tel. 04 223 53 00
Fax 04 223 53 97
liege@das.be

D.A.S. CHARLEROI
Avenue Jean Mermoz 29 bte C
6041 Gosselies
Tel. 071 30 76 96
Fax 071 30 76 94
charleroi@das.be

D.A.S. ANTWERPEN
Le Grellelei 5
2600 Antwerpen (Berchem)
Tel. 03 239 38 00
Fax 03 230 29 65
antwerpen@das.be

D.A.S. GENT
Elfjulistraat 45
9000 Gent
Tel. 09 233 56 58
Fax 09 233 54 27
gent@das.be

Cette brochure est informative. N'hésitez-pas à consulter nos conditions sur le site web www.das. be ou à contacter votre courtier pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, pour les délais d'attente contractuels et/ ou les montants minimums d'intervention par cas d'assurance. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique.

Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an.

Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents.

Pour toute plainte, contactez tout d'abord notre service interne de plainte : pointdecontact@das.be . Le service Ombudsman des Assurances est joignable à l'adresse suivante : Square Meeûs, 35 1000 Bruxelles, http://www.ombudsman.as

Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778.

A member of the **ERGO** Insurance Group

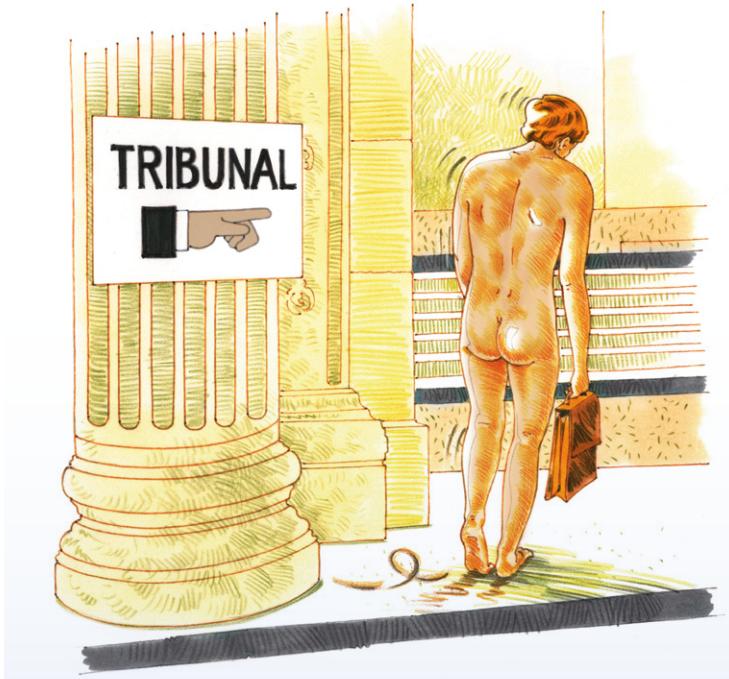

PROTECTION JURIDIQUE 4 FORMULES

VIE PRIVÉE
CONSOMMATEUR
ÉCONOMIQUE
CONFLITS

LE PIONNIER EN PROTECTION JURIDIQUE

FP500 Pf

PROTECTION JURIDIQUE POUR APPOINTÉS ET SALARIÉS (ACTIVITÉS PRIVÉES ET PROFESSIONNELLES) ET INDÉPENDANTS (VIE PRIVÉE)

RISQUES COUVERTS	DESCRIPTION	PLAFOND D'INTERVENTION	ETENDUE TERRITORIALE	DÉLAI D'ATTENTE	MINIMUM LITIGIEUX	VIE PRIVÉE	CONSOM-MATEUR	ÉCONOMIQUE	CONFLITS
1. RECOURS CIVIL	La D.A.S. met tout en oeuvre pour obtenir une indemnité du tiers responsable des dégâts occasionnés à l'assuré. Extension : avance de fonds sur indemnités (max. 20 000 EUR), avance de la franchise des polices R.C., état des lieux préalable en Belgique (max. 500 EUR) et les frais de recherche des enfants disparus en Europe (max. 20 000 EUR).	100 000 EUR	Mondiale	-		DAS	DAS	DAS	DAS
2. DÉFENSE PÉNALE	Défense de notre assuré lors de poursuites pénales consécutives à une infraction. Exclusion : faute purement intentionnelle.	100 000 EUR	Mondiale	-		DAS	DAS	DAS	DAS
3. DÉFENSE DISCIPLINAIRE	Défense des intérêts civils de notre assuré devant un organisme disciplinaire.	100 000 EUR	Mondiale	-		DAS	DAS	DAS	DAS
4. DÉFENSE CIVILE	L'assuré faisant l'objet d'une demande d'indemnisation basée sur une responsabilité extracontractuelle, la D.A.S. intervient à titre supplétif à la défense civile des assurances de responsabilité civile.	100 000 EUR	Mondiale	-	350 EUR	DAS	DAS	DAS	DAS
5. INSOLVABILITÉ DES TIERS	Dans le cadre d'une action en recours civil, la D.A.S. indemnise le préjudice de l'assuré en cas d'insolvabilité du tiers responsable.	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	-		DAS	DAS	DAS	DAS
6. CAUTION PÉNALE	Si l'assuré est détenu préventivement suite à un sinistre couvert et si une caution est exigée pour sa remise en liberté, la D.A.S. garantira sa caution personnelle ou déposera sa caution.	20 000 EUR	Mondiale	-		DAS	DAS	DAS	DAS
7. LITIGES CONTRACTUELS AVEC L'ASSUREUR R.C. FAMILIALE	La D.A.S. apporte son assistance à l'assuré lors d'un conflit contractuel avec son assureur R.C. Familiale	20 000 EUR	Belgique	3 mois	350 EUR	DAS	DAS	DAS	DAS
8. CONCOURS DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET EXTRACONTRACTUELLE	Défense de l'assuré dans les mêmes circonstances que si le dommage était survenu en l'absence de contrat.	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	350 EUR	DAS	DAS	DAS	DAS
9. APRÈS INCENDIE HABITATION	Défense des intérêts de l'assuré en cas de litige avec l'assureur Incendie (lors de l'expertise, du paiement de l'indemnisation,...).	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	-	350 EUR	DAS facultatif	DAS	DAS	DAS
10. CONTRATS GÉNÉRAUX	Défense de l'assuré lors des litiges avec les vendeurs, les fournisseurs, prestataires de service (achat, livraison, entretien mal effectué, vacances non-conformes, facture d'hôpital erronée, litiges avec l'assureur Vie, solde restant dû, hospitalisation,…). Exclusion : la construction de l'immeuble	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	350 EUR		DAS	DAS	DAS
11. DROIT FISCAL	Défense de l'assuré lors de contestations concernant les revenus de sa vie privée et de sa vie professionnelle.	5 000 EUR[a] 20 000 EUR[b]	Belgique + droit belge	1 an	500 EUR [a] 350 EUR [b]			DAS [c]	DAS [d]
12. DROIT DES SUCCESSIONS, DONATIONS ET TESTAMENTS	Défense de l'assuré et de ses enfants bénéficiant d'allocations familiales. La D.A.S. apporte son soutien juridique à l'assuré pour tout litige relevant du droit des successions, donations et testaments.	5 000 EUR[a] 20 000 EUR[b]	Belgique + droit belge	1 an	500 EUR [a] 350 EUR [b]			DAS [c]	DAS [d]
13. DROIT ADMINISTRATIF	Défense de l'assuré lors de litiges avec les autorités, les administrations. (expropriation, Conseil d'Etat, permis de lotir, C.P.A.S.)	5 000 EUR[a] 20 000 EUR[b]	Belgique + droit belge	1 an	500 EUR [a] 350 EUR [b]			DAS [c]	DAS [d]
14. ASSISTANCE LOCATION IMMEUBLE	Défense de l'assuré "locataire" de sa résidence principale ou secondaire et également en tant que locataire et/ou bailleur de 2 chambres d'étudiant.	5 000 EUR[a] 20 000 EUR[b]	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	500 EUR [a] 350 EUR [b]			DAS [c]	DAS [d]
15. LITIGES EN CAS DE DIVORCE ET MÉDIATION FAMILIALE	La première procédure en divorce par consentement mutuel ainsi qu'en matière de médiation familiale (entretien, éducation des enfants,…).	750 EUR pp	Belgique + droit belge	24 mois	500 EUR [a] 350 EUR [b]			DAS	DAS
16. DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE	Défense de l'assuré en cas d'adoption, modification de nom, contestation de paternité.	20 000 EUR	Belgique + droit belge	1 an	350 EUR				DAS [d]
17. DROIT RÉEL	Couverture des litiges concernant l'usufruit, les servitudes,…	20 000 EUR	Europe + pays bordant la Méditerranée	3 mois	350 EUR				DAS [d]
18. DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL	Défense de l'assuré lors de contestations relatives à son contrat de travail et à la législation sociale.	10 000 EUR	Belgique + droit belge	3 mois ⇨ 1 an	350 EUR				DAS [d]

(a) Police économique (b) Police Conflits (c) Franchise de 250 EUR (d) Franchise facultative de 250 EUR